

DÉCLARATION DE BRUXELLES SUR UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE PLUS EFFICACE

Bruxelles, le 5 octobre 2010

« Vers une gouvernance économique mondiale plus efficace »

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Asie et de l'Europe, Président de la Commission européenne et Secrétaire général de l'ASEAN, réunis à Bruxelles les 4 et 5 octobre 2010 sous la présidence de Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen, avons discuté de la situation économique et financière actuelle et déclarons ce qui suit :

1. Nous reconnaissons que la crise économique a mis en évidence les faiblesses du système économique et financier international ainsi que l'interdépendance entre les économies du monde. Dans le prolongement de la Déclaration de la septième réunion Asie-Europe sur la situation financière internationale et de la neuvième réunion des ministres des finances de l'ASEM qui s'est tenue à Madrid en 2010, nous nous engageons à relancer la dynamique de la coopération entre l'Europe et l'Asie afin d'encourager une croissance forte, durable et équilibrée qui profite à tous, de rétablir la confiance dans les marchés, de renforcer la capacité d'adaptation et de transparence du système financier, de réformer le secteur financier, de contribuer à la réforme des institutions financières internationales et de stimuler la croissance économique des pays en développement.
2. Nous soulignons que pour assurer une croissance forte, durable et équilibrée et des économies permettant la participation de tous en Asie et en Europe, l'ensemble des partenaires de l'ASEM ont un rôle à jouer afin de remédier aux distorsions économiques et aux faiblesses de l'action politique. Dans cet objectif, nous nous engageons à renforcer les sources de croissance et à mener des réformes structurelles en renonçant aux modèles qui ont provoqué des vulnérabilités durant la période précédant la crise, notamment des déficits publics excessifs, une dette non soutenable et des écarts de développement. Pour parvenir à une plus grande stabilité, nous entendons agir ensemble. Nous reconnaissons que l'action des responsables politiques doit prendre en compte les possibles retombées et déséquilibres et montrer qu'ils assument ensemble la responsabilité partagée de l'économie mondiale en fonction des différents niveaux de développement des pays.
3. Nous observons que la reprise économique mondiale se poursuit grâce aux mesures

incitatives exceptionnelles et bien coordonnées qui ont été prises. Nous reconnaissons que la priorité doit être donnée au rétablissement de la confiance dans les marchés et au maintien de la dynamique de la reprise. Nous nous félicitons des mesures adoptées en Asie pour soutenir une reprise robuste et maintenir la dynamique de la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. Nous prenons note du lien entre des déficits budgétaires importants et l'augmentation des niveaux d'endettement résultant des interventions des États lors de la crise financière, d'une part, et la persistante fragilité des marchés financiers ainsi que l'incertitude de l'économie mondiale, d'autre part. C'est pourquoi nous nous félicitons des mesures prises par les membres européens pour assurer le bon fonctionnement du marché de la dette souveraine et de leur volonté d'aller plus loin si nécessaire. Nous préconisons l'adoption de plans crédibles et bien définis d'assainissement des finances publiques qui assurent la viabilité budgétaire tout en protégeant la croissance économique et en adaptant le rythme et le calendrier de l'assainissement à la situation de chaque pays. Nous soulignons la nécessité vitale d'accroître le potentiel de croissance économique, y compris par des ajustements structurels appropriés, pour alléger les ajustements budgétaires à long terme.

4. Nous soulignons que des filets de sécurité financière sont nécessaires pour aider les pays à faire face à la volatilité financière et à réduire les perturbations économiques résultant des fluctuations soudaines des flux de capitaux. À cet égard, nous saluons la décision prise récemment par le FMI d'améliorer son approche de la prévention des crises. Par ailleurs, nous prenons acte de la multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai en Asie et du mécanisme européen de stabilité financière qui sont des instruments régionaux précieux. Cependant, nous reconnaissons que des politiques macroéconomiques et financières adéquates demeurent primordiales pour lutter contre les chocs macroéconomiques. Par ailleurs, nous encourageons le G20, en étroite coopération avec le Conseil de stabilité financière (CSF), à progresser rapidement, comme annoncé, pour renforcer la capacité d'adaptation et de transparence du système financier.

5. Nous réaffirmons la nécessité d'obtenir des résultats par le biais des réformes prévues en matière de régulation et de supervision financières. Il faut tirer les leçons du passé et créer un environnement financier plus efficace, plus résilient et plus fiable. L'accord trouvé récemment par les autorités de régulation souligne combien il importe de consolider les règles en matière de fonds propres et de liquidité, et nous espérons vivement que cet accord sera adopté officiellement. Nous soulignons la nécessité de supprimer les effets de levier excessifs. Nous insistons également sur la nécessité d'améliorer les processus de contrôle et de gestion des crises en accordant une attention spécifique à l'aléa moral concernant les institutions financières d'importance systémique. Nous décidons de renforcer la régulation des produits dérivés échangés de gré à gré et d'améliorer la

surveillance réglementaire des sociétés financières, des fonds spéculatifs et des agences de notation afin de réduire les risques systémiques et d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'intégrité des marchés. Il convient d'encourager encore la bonne gouvernance du secteur financier par la conclusion d'accords en matière d'échange d'informations et de coopération entre les superviseurs à des fins de régulation. Nous apportons un soutien total aux travaux du Groupe d'action financière internationale (GAFI) et des organismes régionaux du même type qui luttent contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et pour l'échange d'informations sur les États et territoires qui présentent des déficiences stratégiques. Nous reconnaissons que le secteur financier doit supporter une part équitable des coûts engagés par les États durant la crise, grâce notamment à diverses approches possibles en fonction de la situation de chaque pays. Nous soulignons également combien il est important de trouver un accord à l'échelle internationale sur un ensemble unique de normes comptables de bonne qualité applicables partout dans le monde.

6. Nous rappelons que nos efforts collectifs doivent s'appuyer sur des institutions financières internationales efficaces, réactives et disposant des financements adéquats.

7. Nous réaffirmons notre ambition de moderniser la gouvernance du FMI et d'en améliorer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité et nous appelons à faire en sorte que le FMI dispose des ressources dont il a besoin pour remplir son mandat. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le FMI pour actualiser son mandat et clarifier son rôle et ses responsabilités en matière de surveillance générale et de préservation de la stabilité du système monétaire et financier international.

8. Compte tenu de la forte croissance que connaissent les marchés émergents et les pays en développement dynamiques, nous exprimons notre soutien à la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts du FMI d'ici le Sommet du G20 en novembre, de manière à refléter les responsabilités et le poids relatifs de ses membres dans l'économie mondiale. Comme cela a été décidé en octobre 2009 lors de la réunion du Comité monétaire et financier international à Istanbul, nous réaffirmons qu'au moins 5 % des quotes-parts du FMI doivent être transférés au profit des pays émergents et en développement dynamiques depuis les pays sur-représentés vers les pays sous-représentés en utilisant la formule actuelle des quotes-parts comme la base de notre travail, tout en protégeant les droits de vote des pays les plus pauvres. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de traiter parallèlement les autres questions de gouvernance : désignation des directeurs et hauts fonctionnaires des institutions internationales dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite ; participation des gouverneurs du Fonds à la surveillance stratégique du FMI ; diversification du personnel aux fonctions supérieures et intermédiaires ; réforme des modalités de

vote ; représentativité et taille du Conseil d'administration du FMI. Nous espérons qu'un dialogue constructif s'instaurera entre Ministres et gouverneurs lors des prochaines Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

9. Nous nous félicitons de la décision prise par le Comité du développement de la Banque mondiale sur la réforme de la représentation à la Banque mondiale, qui augmentera les droits de vote des pays en développement et en transition de 4,59 % par rapport à 2008, et nous espérons que cette décision sera approuvée rapidement par le Conseil des gouverneurs. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de continuer à progresser à terme vers une répartition équitable des droits de vote, tout en protégeant les pays les plus pauvres, en nous appuyant sur une formule dynamique qui reflète en premier lieu l'évolution du poids économique des pays et de la mission de développement de la Banque mondiale.

10. Plus particulièrement, nous appelons de nos vœux des actions qui encouragent des modèles de développement plus durables, qui profitent aux pays en développement et réduisent la pauvreté. Nous considérons que ces actions doivent concerner notamment l'accès aux marchés, les investissements transfrontaliers, l'aide internationale, l'endettement et les transferts de technologies. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative annoncée par le G20 et qui vise la croissance économique dans les pays en développement, la réduction de l'écart de développement et la lutte contre la pauvreté, ainsi que de son intention déclarée de mettre au point un programme de développement et des plans d'action pluriannuels.

11. Nous réaffirmons notre ferme volonté de conclure rapidement le programme de développement de Doha de l'OMC, ce qui constituerait une puissante incitation économique en faveur d'une reprise mondiale durable. Nous réaffirmons notre volonté de rejeter le protectionnisme, de nous abstenir d'élever de nouveaux obstacles aux échanges et à l'investissement et de maintenir les marchés ouverts. Nous soulignons également combien il est important d'approfondir l'intégration économique au sein des régions et entre les deux régions pour assurer la reprise mondiale. Nous sommes conscients des espoirs qui sont placés en nous en matière de renforcement de la coordination économique et financière mondiale.

12. Nous réaffirmons l'importance de consultations généralisées et d'une coordination entre les partenaires de l'ASEM pour parvenir à une reprise durable. Nous nous déclarons prêts à travailler avec le G20 pour renforcer l'économie mondiale et parvenir, dans les enceintes multilatérales adéquates, aux normes requises les plus strictes et aux nécessaires réformes de la régulation. Nous appelons de nos vœux une coopération pleine et entière pour assurer le succès du prochain Sommet du G20 à Séoul.